

commune d'AITON

Plan Local d'Urbanisme

4.1A - Plan de zonage - Ensemble de la commune - Échelle 1/6.500°

PROJET ARRÊTÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 08 AVRIL 2025
PROJET APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 01 DÉCEMBRE 2025

Légende :

- Ua : noyaux urbains anciens
- Ub : secteur d'habitat collectif
- Uc : secteur pavillonnaire à densifier
- Ud : secteur d'habitat de moyenne densité
- Uep : secteur des équipements publics
- Ux1 : secteur des activités économiques d'Al'arc
- Ux2 : secteur des activités économiques
- Uy : domaine autoroutier
- 1AU_1 à 1AU_4 : secteur d'aménagement d'ensemble
- A : secteur agricole
- N : secteur naturel
- Nenr : secteur destiné à la production des énergies renouvelables
- Nstcal : secteur destiné à des hébergements touristiques légers

Informations diverses

- Construction ne figurant pas sur le cadastre
- Secteur couvert par une OAP
- Emplacement réservé
- Linéaire de mixité fonctionnelle et commerciale protégé
- Bâtiment à caractère patrimonial
- Bâtiment d'élevage
- Construction pouvant changer de destination
- Zone humide
- Corridor écologique local
- Corridor écologique inter-massifs
- Marge d'application des prescriptions acoustiques vis à vis de la voie ferrée
- Marge d'application des prescriptions acoustiques vis à vis des autoroutes A43 et A430
- Marge d'application des prescriptions acoustiques vis à vis des RD1006 et RD1090
- Itinéraire cyclable : liaison V62 - V67

